

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ORIENTE**

Séance du Vendredi 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre à 17 h 00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, Maison des Associations à Aléria, sur convocation du Président, Jean Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 40</b>
<b>Nombre de conseillers présents : 21</b>
<b>Nombre de votants : 26</b>
<b>Pour : 26      Contre : 0      Abstentions : 0      Ne se prononcent pas : 0</b>
<b><u>Membres présents :</u> ALESSANDRINI Anthony – ANGELI Paul – ANTONETTI Jean-Marie – BALDOVINI Anthony – BUSSETTA Jean-Yves – CASANOVA André – CASTELLANI Jean-Charles – CHESSA Pascal – DOMPIETRINI Pierre-François – LUCIANI Dominique – MARCEHTTI Laurent – MARIANI Marthe – MAURIZI Pancrace – PALMIERI Michel – PAOLACCI Jean-Toussaint – PIRAS Marie-Antoinette – PISTORESIS-RAMAZOTTI Jeanne – RICCIARDI-SAEZ Celia – VANNUCCI Bernard – VENTURINI Dominique</b>
<b><u>Membres excusés et représentés par pouvoir :</u> ANGELINI Colomba – GIULY Martin – LUIGGI Laure – PIETRI-FILIPPI Ghislaine – TADDEI Laurence</b>
<b><u>Membres Absents :</u> BONIFACI Jean-François – BONY Sarah – CALENDINI Isabelle – CORONA Jean – GIACOBETTI Xavier – GIUGANTI Paul – GOZZI Dominique – GROSSI Christelle – MEDORI Severin – NOIRAUULT-ROSSI Patricia – ORSUCCI Christian – PAOLI Jean-François – ROSSI Pierre – SANTELLI Jean-Baptiste</b>
<b>Date de la convocation : 23/09/2022</b>
<b>Date de l'affichage : 26/09/2022</b>

**Objet : élaboration d'un Projet de Territoire**

Le Président rappelle en préambule à l'assemblée que l'Oriente est un territoire éminemment rural où dominant l'activité agricole et un tourisme spécifique, l'Oriente doit mener une réflexion afin de définir les orientations indispensables pour construire le modèle économique des prochaines décennies. En effet, les crises récurrentes nous alertent et tant au plan énergétique que climatique, nous incitent à repenser et adapter notre économie et nos modes de vie et de consommation. Les orientations du plan seront donc le fruit de ces échanges avec tous les acteurs du territoire et permettront d'aboutir à un socle commun dans un projet évolutif qui ne devra pas être figé pour répondre au mieux aux interrogations quotidiennes.

Dans le prolongement de cette réflexion, le président rappelle que les Communautés de communes ont la faculté d'élaborer des projets de territoires. Un projet de territoire est un document cadre et ressource, à la fois un projet, un engagement et une feuille de route qui donne le sens de l'action publique.

02B-200015162-20220923-2022-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2022  
Affichage : 03/10/2022

En décembre 2020, près de 60% des communautés de communes françaises en avaient adopté un ou était en train d'en élaborer.

Le projet de territoire permet ainsi aux EPCI qui l'adoptent d'inscrire leur action dans le temps et d'en accroître la lisibilité. Il peut se décliner sous la forme de fiches action, de schéma de mutualisation et de Plan Pluriannuels d'Investissement, des dimensions qui renforcent le caractère opérationnel du document.

Le projet de territoire, dont l'élaboration peut prendre de 12 à 18 mois et porter sur un horizon supérieur à 10 ans, est le fruit d'un travail collaboratif s'appuyant sur les élus, au travers notamment de la mobilisation des commissions thématiques instituées par le conseil communautaire. Il peut également le cas échéant associer la population et les acteurs associatifs et professionnels du territoire.

En incarnant la volonté des élus et du territoire et en s'inscrivant dans le cadre fixé par le législateur, le projet de territoire renforce la légitimité des politiques mises en œuvre par l'EPCI vis-à-vis de ses partenaires institutionnels ; dans le cas présent, l'Etat, la Collectivité de Corse et leurs satellites respectifs.

Il est fortement conseillé afin de mener à bien ce projet, d'assumer son animation et d'en garantir la qualité du rendu, de recourir à des cabinets de conseil spécialisés.

Où l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve l'élaboration d'un Projet de Territoire
- donne tout pouvoir au président pour solliciter les partenaires institutionnels de la Communauté de communes afin de bénéficier d'un accompagnement en matière de méthode et d'animation du processus d'élaboration du Projet.

Nombre de votants : 26  
 Votant pour : 26  
 Contre : 0  
 Nuls : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
 Le Président,  
 Jean Claude Franceschi



*[The page contains numerous handwritten signatures in blue and black ink, some of which are crossed out with red lines. Some legible signatures include 'S. Lag', 'H. B.', 'P. B.', 'VD', 'PLC', 'Ponce', and 'Horduth'. There are also some scribbles and initials scattered across the page.]*